

ENVIRONNEMENT

Une formation pour cohabiter avec le castor

PRIX-LÈS-MÉZIÈRES Une formation dispensée par l'association Renard s'est déroulée sur le territoire pirisien.

On le sait, les castors s'appropriate largement les bords de Meuse. Leur périmètre de vie s'élargit cependant aux petits cours d'eau, et peut poser problème. Dans ce cadre, Valentin Lequeuvre, chargé d'étude de l'équipe du Renard (Regroupement des naturalistes ardennais), est intervenu auprès du personnel technique communal, d'élus et de bénévoles. Nicolas Jacquemin et Jean-Paul Favin, exploitants agricoles, ont donné l'alerte il y a plusieurs mois. « Nos pâtures se retrouvaient complètement inondées par endroits, à cause des barrages construits par les castors. Il fallait s'en préoccuper ».

Le castor, qui peut mesurer jusqu'à un mètre et peser 28 kilos, est une espèce strictement protégée, tout comme son habitat et ses constructions. Plusieurs séquences d'information ont donc été mises en place

pour favoriser une cohabitation harmonieuse.

“Le castor fait ses barrages pour créer des étendues d'eau et accroître son déplacement”

Valentin Lequeuvre

Au programme, une partie théorique, axée sur la biologie de l'espèce, un rappel de la réglementation et les interventions possibles pour contenir l'activité de l'animal. Le versant pratique, aux abords de l'eau, a davantage permis aux participants d'être confrontés à la réalité d'évolution du castor dans son milieu. Barrage, hutte, gîte, empreinte, repérage des coupes sur branchages, coulée vers la berge : Valentin Lequeuvre a manié pédagogie et connaissance pour pré-

senter les habitudes de vie du quadrupède. Notamment l'observation des barrages et la technique de l'arasement. La procédure d'arasement consiste à faire descendre le niveau du barrage, tout en respectant le besoin vital du castor. « Il fait ses barrages la nuit, dans un seul but, créer des étendues d'eau et accroître son déplacement » informe le technicien. Le barrage principal observé, situé à proximité de son gîte, a d'ailleurs nécessité la pose d'une clôture électrique pour lutter contre les constructions incessantes de l'animal, diablement efficace. Le personnel communal aura la responsabilité de contrôler l'activité des castors « locaux ». Sous autorisation de la direction départementale des territoires (DDT), ils sont désormais tenus d'alimenter régulièrement un carnet de suivi. Un autre carnet, d'intervention cette fois, concentrera toutes les



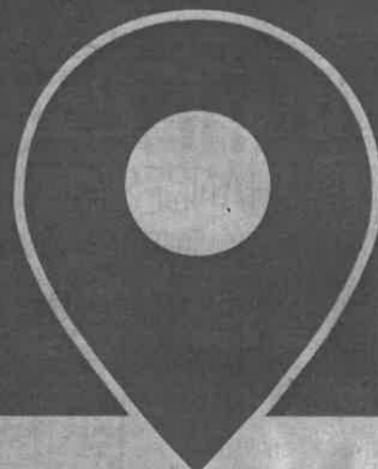
La clôture électrique permet de limiter le rayon d'action du castor.

manipulations. Photo avant arasement, mais aussi après, l'équipe technique municipale ne pourra intervenir que sous un strict contrôle de la DDT. La municipalité se réjouit de ce suivi écologique indispensable,

« cette démarche responsable s'inscrit dans la protection des biens communaux et privés, sans oublier, évidemment, la protection des castors », conclut Alain Beaufay, adjoint au maire. ■ De notre correspondant SAMUEL THOLJÈRE

LE SERVICE + LE PRIX

OBSEQUES
MONUMENT
PRÉVOYANCE



C'EST ICI



POMPES FUNÈRES ET MARBRERIE DES ARDENNES

24, bis avenue de Manchester - CHARLEVILLE-MÉZIÈRES - 03 24 56 28 61

3, place Saint-Vincent-de-Paul - SEDAN - 03 24 27 22 28

31 23
Service et appel gratuits

7J/7

24h/24

VOTRE DEVIS SUR
dignite-funeraire.fr